

Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl rue du Lombard, 42 B-1000 Bruxelles http://www.ubatc.be

Membre de l'EOTA et de l'UEAtc Tél. +32 (0)2 716 44 12 Fax +32 (0)2 725 32 12 info@ubatc.be

## Agrément Technique ATG avec Certification



Stations de préservation du bois

HOUTMAGAZIJN VERDONCKT NV (MADUROX STRUCTUR II A2/T2)

Valable du 19/12/2012 au 18/12/2017

Opérateur d'Agrément



Centre Technique de l'Industrie du Bois Allée Hof ter Vleest, 3 **B-1070 Bruxelles** www.ctib-tchn.be info@ctib-tchn.be

Opérateur de Certification



**Belgian Construction Certification Association** Rue d'Arlon, 53 **B-1040 Bruxelles** www.bcca.be info@bcca.be

## Goedkeuringshouder:

HOUTMAGAZIJN VERDONCKT nv Doornikststeenweg 202 8590 AVELGEM

Tel.: +32 (0)56 64 40 42 - Fax.: +32 (0)56 64 58 62

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément, membre de l'Union Européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) et notifié par le SPF Economie dans le cadre de la Directive 89/106/CEE et est membre de l'Organisation Européenne pour L'Agrément Technique (EOTA - voir <u>www.eota.eu</u>). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent suivant un système pouvant être accrédité par BELAC (www.belac.be);

Vu la demande introduite par la société HOUTMAGAZIJN VERDONCKT nv (AG091011);

Vu l'agrément du procédé MADUROX STRUCTUR II A2/T2 (ATG 11/2584);

Vu l'avis du groupe spécialisé "Bois" formulé lors de sa réunion du 15 juin 2011 sur base du rapport présenté par le bureau exécutif "Bois" de l'UBAtc;

L'agrément est délivré à la société HOUTMAGAZIJN VERDONCKT nv pour sa station de traitement du bois utilisant le procédé de traitement préventif du bois MADUROX STRUCTUR II A2/T2.

D'autre part, l'opérateur de certification BCCA déclare que la production répond aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été signée par le titulaire de l'agrément. L'agrément technique avec certificat comprend le contrôle de la conformité du traitement avec les prescriptions de l'agrément du procédé et de la station.

Date de publication: 19 décembre 2012

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément, responsable pour l'agrément technique

Alain Grosfils, directeur

Pour l'opérateur de certification

Benny De Blaere, directeur

Le contrôle de la validité de ce texte d'agrément et la consultation de sa dernière version peuvent se faire via le site internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.